

1. *Débitrice:* **Alien's Club Sàrl**, avenue Mont-Blanc 33,  
1196 **Gland**
2. *Remarques:* Date des dépôts: 6 août 2004  
Délai pour intenter action en opposition au 26 août 2004,  
sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.  
L'inventaire est également déposé. Il peut être attaqué dans  
un délai de dix jours dès la date du dépôt. La cession des  
droits de la masse (art. 260 LP) doit être demandée dans le  
même délai au sujet des revendications de droits admises  
par l'administration de la masse en faillite. A défaut, les dé-  
cisions deviendront exécutoires.  
  
Office des faillites de Nyon-Rolle  
1260 Nyon  
(02395096)